



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 46769

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Il semble que malgré les nombreuses campagnes internationales dénonçant les violations des droits de l'homme dans ce pays, les gouvernements successifs de la Turquie n'ont pris aucune mesure pour faire cesser ces exactions. La torture envers les prisonniers de droit commun, les prisonniers politiques ou les enfants et les « disparitions » semblent des faits courants. Il souhaite savoir quelles mesures il envisage de prendre pour encourager la Turquie à appliquer la convention de Genève et à respecter les mesures préconisées par les rapporteurs spéciaux des Nations unies qui se déplacent dans ce pays.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la question des droits de l'homme en Turquie dans la perspective de la 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies. La France n'a jamais cessé de rappeler aux autorités turques la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de démocratisation entamé, notamment, en 1995. C'est pourquoi nous avons pris connaissance avec inquiétude de la déclaration publique, le 6 décembre 1996, du comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe dénonçant l'usage de la torture en Turquie. Nous relevons que le gouvernement turc investi le 8 juillet dernier a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité de son programme de coalition. À ce titre, le vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères turc, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre dernier, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Nous attendons maintenant une mise en œuvre effective et rapide de ces mesures ainsi que leur approfondissement. Dans la perspective de la prochaine commission des droits de l'homme des Nations unies, nous invitons également la Turquie à autoriser les visites sur place de rapporteurs thématiques des Nations unies qui souhaiteraient s'y rendre. Bien que la situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas formellement à l'ordre du jour de la prochaine session de la commission des droits de l'homme, il n'en reste pas moins que le sujet y sera très vraisemblablement évoqué par les États membres comme par des organisations non gouvernementales. Il fera l'objet d'une concertation étroite avec nos partenaires de l'Union européenne car les décisions dans cette enceinte sont désormais prises à quinze.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46769

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6808

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 489